

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de PROVINS  
Canton de Villiers Saint Georges  
✻✻✻  
Commune de Melz-sur-Seine  
01-64-00-74-43  
01-64-00-73-43  
[mairie.melz-sur-seine@orange.fr](mailto:mairie.melz-sur-seine@orange.fr)

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 4 MARS 2014**

**L'an deux mil quatorze le mardi quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire.**

**Etaient présents** : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN - 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON - 2<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN - 3<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Hervé MANDON, Madame Nathalie TAVOLETTA.

**Absent excusés et représentés** :

Monsieur Dominique GAUFILLIER donne pouvoir à Monsieur Jérôme DARIDAN  
Monsieur Pape DIOUF donne pouvoir à Monsieur Hervé MANDON

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Jérôme DARIDAN.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20H35.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du 17 décembre 2013 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

**TRAVAUX DE LA MAIRIE**

Le Maire rappelle que les travaux de la mairie ont été effectués sur des fonds propres pour un montant total de 29 135.39 €, ces travaux réalisés en régie ont été payés en fonctionnement et basculés en section d'investissement (vu avec la Trésorerie) en fin d'année 2013 et ce afin de récupérer le FCTVA.

Pierre Corré qui effectue les travaux est mis à disposition par une convention liant la Commune à l'Association Agri-Renov qui l'embauche. Cette convention a été rédigée et signée par les deux parties et ce en toute légalité.

Le Maire précise qu'au niveau financier, ce n'est pas l'économie sur le salaire d'un agent titulaire qui a permis ces travaux mais le différentiel de la masse salariale entre l'agent titulaire qui a fait valoir ses droits à la retraite et l'agent embauché en contrat aidé par l'état, qui a contribué à effectuer les travaux dans leur intégralité, et ce sans emprunt et sans l'aide des dotations perçues en 2013.

Hervé Mandon demande au Maire pourquoi les travaux ont été effectués sans délibération de Conseil Municipal, le maire lui rappelle donc que ceux-ci ont été effectués en régie, les factures des diverses fournitures nécessaires à ces travaux ont toutes été réglées en allant en section de fonctionnement pour ensuite, en fin d'année 2013, les passer en section d'investissement par le biais d'un certificat administratif du Maire et ce afin de pouvoir récupérer le FCTVA (vu avec la Trésorerie) .

Rappel des travaux effectués :

- Une salle ignifugée a été créée pour les archives
- Huit fenêtres isolantes ont été posées sur l'ensemble de l'étage
- Sept radiateurs électriques à inertie ont été installés
- La plomberie de la cuisine a été remise aux normes dans l'appartement communal, évitant ainsi les fuites d'eau régulières dans le plafond des salles de classes et une cuisine aménagée y a été installée.
- Seuls le bureau, les toilettes et les deux salles d'archives du côté mairie ont été repeints.
- un parquet flottant a été posé à la place de la moquette sur les trois parties mairie (bureau + deux salles d'archives)
- Le chevêtre dans le couloir escalier a été supprimé pour une meilleure accessibilité à l'étage.

Concernant les travaux dans le bas de la mairie, le Maire précise que ceux-ci sont également fait en régie dans les mêmes conditions.

Les travaux effectués sont les suivants :

- Aménagement d'un local pour l'école avec des étagères de rangement.
- Nettoyage de la cave de la mairie et chaulage des murs.
- Aménagement d'un local technique dans la mairie
- Réhabilitation du plafond suspendu et pose de pavés lumineux (leds) dans la salle de Conseil.
- Réfection de la salle de conseil (peinture) ainsi que l'entrée et la porte extérieure
- Changement des convecteurs électriques par des radiateurs à inertie douce.

Le Maire présente les résultats de clôture des dernières années expliquant que les résultats sont plutôt positifs et ce tout en ayant fait des travaux.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Excédent ou déficit	Excédent ou déficit
2013	297 421.05 €	-37 823.13 €
2012	240 576.54 €	4 495.41 €
2011	222 782.64 €	- 497.53 €
2010	253 632.06 €	- 212.77 €
2009	177 773.17 €	30 636.65 €
2008	128 636.59 €	45 677.02 €
2007	50 100.52 €	78 927.49 €
2006	67 849.15 €	-11 881.82 €
2005	32 846.00 €	-14 428.85 €
2004	30 132.37 €	-36 844.96 €

## POINT SUR LE PLU

Le Maire présente un courrier du Contrôle de Légalité de la Préfecture de Seine et Marne reçu en mairie le 28 février. Le contrôle de légalité du PLU approuvé et exercé au regard des orientations du SDRIF appelle les remarques suivantes :

Le territoire communal comprend des massifs boisés de plus de 100 hectares (la Forêt de Sourduin et la forêt dite « Forêt de l'établissement public Agence de l'Eau Seine Normandie). La lisière de ces massifs doit être protégée en interdisant toute nouvelle urbanisation à moins de 50 mètres des lisières en dehors de tout site urbain constitué.

Ces massifs ont bien été pris en compte dans le rapport de présentation mais sont mal reportés sur les documents graphiques. D'une part, la bande de protection des lisières ne respecte pas le pourtour des massifs identifiés comme tels sur le plan de zonage et d'autre part, cette bande ne respecte pas toujours la profondeur minimale de 50 mètres. A ce titre, le PLU est incompatible avec l'orientation du SDRIF relative aux lisières des massifs.

En conséquence, le service du Contrôle de Légalité demande au Conseil Municipal de retirer la délibération du 12 novembre 2013 approuvant le PLU.

Le Maire précise que les modifications seront apportées rapidement sur les cartes et qu'une réunion de Conseil Municipal extraordinaire sera rapidement provoquée et ce afin d'approuver définitivement le PLU de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de retirer la délibération du 12 novembre 2013 approuvant le PLU et de prévoir une réunion rapidement pour approuver le PLU une fois les corrections apportées.

## **8 VOIX POUR**

## TRAVAUX DE VOIRIE

Suite au Conseil Municipal du 17 décembre dernier, le Maire rappelle le devis concernant le tronçon de rue du Chemin Neuf comprenant la signalisation, protection, raboutage de la chaussée existante, balayage, mise à niveau de divers ouvrages, fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 sur 0.05 et fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur les rives sur 0.50 qui s'élève à la somme de 18 506.80€ HT.

Lors de cette même réunion, Jean-Pierre Rocipon a demandé de faire chiffrer le changement des canalisations d'eaux en fonte et ce avant de remettre de l'enrobée sur le tronçon de route.

Le Maire présente donc un devis effectué par Patrice Lesseure du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube pour le renforcement du réseau d'eau potable dans la rue du Chemin Neuf pour un montant de 18 800€ HT.

Jean-Pierre Rocipon intervient une nouvelle fois expliquant que si ces travaux sont effectués, il serait judicieux d'étudier la possibilité de faire passer la fibre optique.

Un devis sera donc demandé pour la fibre optique.

Affaire à suivre....

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013- BUDGET EAU M49

Le compte administratif 2013 du budget de l'eau est présenté aux Membres du Conseil Municipal :

En section de fonctionnement :

DEPENSES → 35 224.68 €uros

RECETTES → 38 453.34 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2013 est de ..... 3 228.66 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2012 ..... 59 407.46 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2013 ..... 62 636.12 €uros

En section d'investissement :

DEPENSES → 13 250.45 €uros

RECETTES → 145 141.50 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2013 est de ..... 131 891.05 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2012 ..... 47 005.12 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2013 ..... 178 896.17 €uros

Lors de la présentation du Compte administratif 2013 de budget de l'eau, il est précisé que les résultats du compte de gestion 2013 du Receveur Principal sont identiques à ceux du compte administratif 2013 du budget eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le compte administratif 2013 du budget eau de Monsieur le Maire tel qu'il a été présenté.

### 8 VOIX POUR

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE MONSIEUR LE TRESORIER - BUDGET EAU M49.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 du budget eau, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, soit :

2013	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	145 141.50 €	38 453.34 €
DEPENSES	13 250.45 €	35 224.68 €
RESULTAT EXERCICE	131 891.05 €	3 228.66 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal **déclare à l'unanimité** que le compte de gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier de Provins, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, puisque identique au compte administratif 2013 du budget de l'eau.

### 8 VOIX POUR

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE M14

Le compte administratif 2013 du budget de la commune est présenté aux Membres du Conseil Municipal :

En section de fonctionnement :

**DEPENSES** → 273 015.58 €uros

**RECETTES** → 329 860.09 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2013 est de ..... 56 844.51 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2012 ..... 240 576.54 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2013 ..... 297 421.05 €uros

En section d'investissement :

**DEPENSES** → 86 085.10 €uros

**RECETTES** → 43 766.56 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2013 est de ..... - 42 318.54 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2012 ..... 4 495.11 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2013 ..... - 37 823.13€uros

Lors de la présentation du Compte administratif 2013 de budget de la commune, il est précisé que les résultats du compte de gestion 2013 du Receveur Principal sont identiques à ceux du compte administratif 2013 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le compte administratif 2013 du budget de la commune de Monsieur le Maire tel qu'il a été présenté.

**8 VOIX POUR**

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE MONSIEUR LE TRESORIER - BUDGET COMMUNE M14.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

2013	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	43 766.56 €	329 860.09 €
DEPENSES	86 085.10 €	273 015.58 €
RESULTAT EXERCICE	- 42 318.54 €	56 844.51 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal **déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier de Provins, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, puisque identique au compte administratif 2013 du budget de la commune.

**8 VOIX POUR**

## QUESTIONS DIVERSES

### ELECTIONS MUNICIPALES

Un tour de table est fait pour tenir les permanences des élections municipales, soit :

**1<sup>er</sup> Tour : Dimanche 23 Mars 2013**

Président du Bureau de Vote : Patrice BOUDIGNAT

Horaires des permanences	PRESIDENT	ASSESEURS	ASSESEURS
De 8 Heures à 10 Heures	Sylvie LEYMAN	Hervé MANDON	Patrice BOUDIGNAT
De 10 Heures à 12 Heures	Nathalie TAVOLETTA	Jérôme DARIDAN	Françoise GATELLIER
De 12 Heures à 14 Heures	Jean-Pierre ROCIPON	Hervé MANDON	Patrice BOUDIGNAT
De 14 Heures à 16 Heures	Françoise GATELLIER	Nathalie TAVOLETTA	Jean-Pierre ROCIPON
De 16 Heures à 18 Heures	Jérôme DARIDAN	Sylvie LEYMAN	Paula VIEIRA

**2<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 30 Mars 2013**

Président du Bureau de Vote : Patrice BOUDIGNAT

Horaires des permanences	PRESIDENT	ASSESEURS	ASSESEURS
De 8 Heures à 10 Heures	Sylvie LEYMAN	Hervé MANDON	??????????
De 10 Heures à 12 Heures	Patrice BOUDIGNAT	Françoise GATELLIER	Nathalie TAVOLETTA
De 12 Heures à 14 Heures	Jean-Pierre ROCIPON	Hervé MANDON	Patrice BOUDIGNAT
De 14 Heures à 16 Heures	????????????	Jean-Pierre ROCIPON	????????????
De 16 Heures à 18 Heures	Jérôme DARIDAN	Sylvie LEYMAN	Nathalie TAVOLETTA

### POINT SUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION ENTRE NOTRE COMMUNE ET LA COMMUNE DU MERIOT.

Le Maire précise qu'il assiste régulièrement aux réunions de chantier qui ont lieu tous les lundis matins pour le bon déroulement des travaux.

### **Extrait du Compte-rendu de la réunion du lundi 3 mars.**

#### **« Construction d'un réservoir semi-enterré de 370 m<sup>3</sup> à LE MERIOT et réhabilitation d'ouvrages à MELZ-SUR-SEINE »**

MOINGEON : - les murs de la galerie d'accès aux cuves sont réalisés ;

- le coffrage en bois de la coupole est terminé ;

- le ferrailage de la coupole est en cours ;

- le coulage de la coupole est prévu pour le jeudi 6 mars 2014 dans la journée ;

- concernant l'installation des échelles d'accès aux cuves, ces dernières devront être installées avant la pose des toits terrasses sur le local et la galerie d'accès.

#### **Lot n° 2 : "Pose de la conduite d'interconnexion entre LE MERIOT (10) et MELZ SUR SEINE (77)"**

ROUSSEY : - la pluie et la présence de bloc de roche ralenti la pose de la conduite sur la rue de

Provins ;

- les essais pression en eau sur la conduite chemin de Pigny et rue de Provins seront réalisés après la pose de la conduite rue de Provins ;

- l'installation du regard à Beaulieu contenant le stabilisateur aval est maintenue pour le jeudi 6 mars 2014.

Le SDDEA

- District n° 5 – sera prêt à réaliser les coupures d'eau nécessaires sur demande de l'entreprise ROUSSEY ;

- tous les stabilisateurs installés sont réglés d'usine par la société Bayard, fournisseur des équipements ;

- l'entreprise ROUSSEY informera les riverains par courrier ;

- Le forage dirigé sous la départementale initialement prévu le mercredi 5 mars 2014 est décalé au mercredi 12 mars 2014 ;

- Pour la réalisation des essais en eau des nouvelles cuves, il sera nécessaire d'avoir un maillage provisoire entre les conduites de distribution existantes et les nouvelles conduites au carrefour de Pigny

- Le maître d'œuvre éditera un plan explicatif en ce sens.

VIGILEC : - l'entreprise va procéder à la mise sous tension du câble cette semaine. Par conséquent, VIGILEC a installé pour une mise en sécurité de leur extension électrique un coffret de coupure provisoire.

### **ACQUISITION DES ORDINATEURS POUR L'ECOLE DE BLUNAY**

Jérôme DARIDAN prend la parole pour informer les Membres du Conseil Municipal que les ordinateurs qui ont été achetés suite à la délibération du 17 décembre 2013 ont été installés à l'école. Les enseignantes sont satisfaites de l'achat de ces ordinateurs en version Windows 8 pour le passage du B2 I (Diplôme informatique obligatoire en CM2). Jérôme Daridan rappelle que les relations entre la mairie et l'école sont très cordiales, qu'il existe une bonne entente et qu'il trouve qu'il est important de conserver de telles relations.

Plus aucune question diverse étant annoncée,

La séance est levée à 21H20.

**Le Maire,**

Patrice BOUDIGNAT

**Les Adjoints au Maire,**

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

**Les Conseillers Municipaux,**

Pape DIOUF

Dominique GAUFILLIER

Françoise GATELLIER

(Absent excusé et représenté par H.Mandon)

(Absent excusé et représenté par J. Daridan)

Hervé MANDON

Nathalie TAVOLETTA